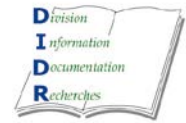


BOSNIE-HERZEGOVINE



7 août 2017



Situation des minorités sexuelles et de genre

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Cadre juridique	4
1.1. Instruments internationaux ratifiés par le pays	4
1.2. Textes à valeur constitutionnelle	4
1.3. Législation nationale	5
1.3.2. Absence de reconnaissance juridique des couples homosexuels.....	5
1.3.5. Cadre législatif concernant les personnes transgenres.....	7
2. Situation sociale	8
2.1. La perception de la société	8
2.1.1. Stéréotypes et préjugés	8
2.1.2. Violences et discriminations.....	9
2.1.3. Une évolution favorable des médias et de personnalités publiques.....	11
2.3. Les lieux de rencontre et les manifestations.....	13
2.4. Les associations	13
3. Attitude des autorités	16
3.1. Développement des actions en faveur des droits des personnes LGBTI	16
3.2. Protection des forces de l'ordre	17
3.3. Accès à la justice.....	18
Bibliographie	20

**

Nota :

Les termes qualifiant les minorités sexuelles et de genre dans cette note sont ceux utilisés dans chacun des documents correspondants référencés en notes de bas de page, à savoir LGBTTIQ (personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, transsexuelles, intersexuées et queer), LGBTIQ, LGBTI, LGBT ou LGBTIQA (lesbiennes, gays, bissexuels, transgenres, intersexes, queer et personnes asexuées), LGBT+.

Les traductions des sources en langue étrangère sont assurées par la DIDR.

Résumé

Le pays s'est doté d'un important arsenal législatif en faveur des minorités sexuelles et de genre ; certains observateurs regrettent toutefois qu'il soit incomplet sur la reconnaissance juridique des couples homosexuels, la situation légale des personnes transgenres ou encore sur l'absence de condamnation de l'incitation à la haine.

Si la représentation faite par les médias semble évoluer positivement selon l'ensemble des observateurs, des progrès restent à accomplir au sein de la société bosnienne. Les minorités sexuelles et de genre continueraient de faire l'objet de préjugés, de discrimination, de harcèlement et quelques cas de violence sont toujours rapportés, en particulier dans le cercle familial ou scolaire. Cette situation inciterait la plupart des personnes concernées à ne pas avouer leur orientation sexuelle et les crimes ou délits dont elles seraient victimes du fait de celle-ci.

Le changement des mentalités se fait progressivement grâce notamment aux ONG de plus en plus nombreuses œuvrant en faveur des droits des minorités sexuelles et de genre. La société civile contribue à la formation des autorités, qu'elle juge toutefois encore insuffisante, eu égard à une protection qu'elle estime défailante de leur part.

Abstract

The country has an important legislative arsenal for sexual and gender minorities; some observers regret, however, that it is incomplete on the legal recognition of same-sex couples, on the legal situation of transgender persons and on the lack of condemnation of incitement to hatred.

If the representation made by the media seems to evolve positively according to the observers, progress remains to be made within the Bosnian society. Sexual and gender minorities would continue to be subject to prejudice, discrimination, harassment and some cases of violence are still reported, particularly in the family or school. This situation would encourage most people not to confess their sexual orientation and the crimes or offenses they would suffer as a result of it.

The change in mentalities is gradually achieved thanks to the increasing number of NGOs working for the rights of sexual and gender minorities. Civil society contributes to the training of the authorities, which, however, it still considers insufficient.

1. Cadre juridique

1.1. Instruments internationaux ratifiés par le pays

La Bosnie Herzégovine a adhéré aux principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la lutte contre les discriminations¹.

La primauté de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur les règles de droit nationales est explicitement mentionnée dans l'article 2 de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine.²

En outre, la Bosnie-Herzégovine fait partie des États signataires de la Déclaration commune déposée par 85 États en mars 2011 au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, intitulée « Mettre fin aux actes de violence et aux violations des droits de l'homme basés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre »³.

1.2. Textes à valeur constitutionnelle

La **Constitution de Bosnie-Herzégovine (annexe IV des Accords de Dayton** signés le 14 décembre 1995) telle qu'amendée le 26 mars 2009 dispose qu'aucune personne ne peut être privée de sa nationalité bosnienne ou de la citoyenneté de l'une des entités bosniennes en raison notamment de son sexe⁴. En outre, l'exercice des droits et libertés est assuré à toute personne sans discrimination « fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue ou la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la propriété, la naissance ou tout autre statut. »⁵

Aucun article de la Constitution bosnienne ne mentionne explicitement l'interdiction des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, celle-ci étant prévue par la loi⁶.

Par ailleurs, l'article 10 de la **Constitution de la Republika Srpska** interdit la discrimination quelle que soit la race, le sexe, la langue, l'origine nationale, la religion, l'origine sociale, la naissance, l'éducation, le statut de propriété, les croyances politiques et autres, le statut social et autres attributs personnels.

L'article 2 de la **Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine** mentionne également l'interdiction des discriminations fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou les opinions politiques ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale.

Enfin, le **Statut du district de Brcko** prévoit en son article 13 que « toute personne a le droit de jouir de tous les droits et libertés garantis par la Constitution et les lois de la Bosnie-Herzégovine (...) sans discrimination fondée sur des motifs tels que le sexe, la race, **l'orientation sexuelle**, la couleur, la langue, la religion, l'origine nationale ou

¹ Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant une liste commune de l'Union de pays d'origine sûrs, 09/09/2015 ; cf. état des ratifications des textes internationaux : http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=22&Lang=FR ; Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016

² Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], 09/2016

³ YAGG, « Dépénalisation de l'homosexualité: 85 pays signent une déclaration à l'ONU », 21/03/2011

⁴ Constitution de la Bosnie-Herzégovine, article 1.7

⁵ Constitution de la Bosnie-Herzégovine, article 2.4

⁶ Cf. partie 1.3

sociale, les opinions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation ».⁷

1.3. Législation nationale

1.3.1. Décriminalisation de l'homosexualité

L'homosexualité a été décriminalisée par les trois entités bosniennes respectivement en 1998 (Fédération de Bosnie-Herzégovine), 2000 (Republika Srpska) et 2001 (District de Brcko) lors de l'adoption de nouveaux codes pénaux introduisant un âge identique de majorité sexuelle fixé à 14 ans⁸.

1.3.2. Absence de reconnaissance juridique des couples homosexuels

Aucun cadre juridique n'existe en Bosnie-Herzégovine qui permette de reconnaître légalement l'existence d'un couple homosexuel⁹, bien que la Constitution de la Bosnie-Herzégovine dispose que la Convention européenne de sauvegarde des droits et libertés fondamentales est d'application directe et a valeur supérieure aux normes nationales, ce qui suppose qu'un tel cadre juridique soit adopté¹⁰. Ainsi, le mariage entre personnes de même sexe n'est pas autorisé et les personnes homosexuelles n'ont pas la possibilité d'enregistrer leur communauté de vie, ni de bénéficier du régime de protection sociale de leur partenaire, ni d'hériter de ses biens. L'accès aux technologies reproductives et l'adoption ne sont pas autorisés pour les couples homosexuels¹¹.

La Commission européenne évoque, dans un document de travail daté de novembre 2016, la « *discrimination de la loi à l'égard des couples homosexuels* », « *qui ne leur fournit aucuns de leurs droits sociaux et économiques* ».¹²

1.3.3. Interdiction de la discrimination

➤ L'interdiction de la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre a été prévue par la loi.

Le **code pénal** de la Bosnie-Herzégovine, entré en vigueur le 1^{er} août **2003**, mentionne dans son article 145 paragraphe 1 **l'orientation sexuelle** comme **motif illégal de discrimination**. Tout fonctionnaire ou responsable au sein des institutions de la Bosnie-Herzégovine qui refuse ou restreint les droits d'un individu en raison de son orientation sexuelle peut ainsi se voir infliger une peine d'emprisonnement de six mois à cinq ans¹³.

La **loi bosnienne de 2003 sur l'égalité des sexes, amendée en 2009**, interdit explicitement dans son article 2 « *la discrimination fondée sur le sexe et l'orientation sexuelle* ».¹⁴

⁷ Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], *Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine]*, Banja Luka, 09/2016

⁸ ILGA, *State-sponsored homophobia*, Mai 2014 ; *Vacarme* 59, 28 avril 2012

⁹ ECRI Rapport sur la Bosnie-Herzégovine, 28/02/2017 (rend compte de la situation au 30 juin 2016)

¹⁰ Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], *Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine]*, Banja Luka, 09/2016, p.78

¹¹ ČAUŠEVIĆ Jasmina, *Numbers of Life: Analysis of the Results of the Research on Needs of LGBT Community in Bosnia-Herzegovina*, Sarajevo Open Centre, 2013

¹² Commission européenne, Commission staff working document, *Bosnia and Herzegovina 2016 Report*, 09/11/2016

¹³ Office of the High Representative, Criminal code of Bosnia and Herzegovina (revised text), Official Gazette Number 37/03, 22/11/2003

¹⁴ Office of the High Representative, Law on Amendments to the Law on Gender Equality in Bosnia and Herzegovina, Official Gazette Number BH 102/09, 29/12/2009 ; Sarajevo Open Centre, *Pink Report 2016. Annual report on the state of human rights of LGBTI people in BiH*, avril 2016

Une protection plus large a été prévue en **2009** avec l'adoption de la **loi sur l'interdiction de la discrimination**¹⁵. Celle-ci définit la discrimination, son champ d'application et les différentes formes qu'elle peut revêtir. Ainsi, elle interdit toute discrimination, dans la sphère publique comme privée, de la part de personnes physiques et morales, fondée sur « *l'expression et/ou l'orientation sexuelle* »¹⁶.

Des critiques ont été émises à l'encontre de cette loi, qui ne définit pas les termes utilisés et ne couvre pas explicitement l'identité de genre¹⁷.

Plusieurs ONG ont en outre regretté que les différentes lois adoptées par la suite, telles que les lois concernant le travail ou encore l'éducation supérieure, n'aient pas toutes été mises en conformité avec la loi sur l'interdiction de la discrimination comme elles auraient dû l'être dans un délai de 90 jours après l'adoption de celle-ci¹⁸. L'ONG Sarajevo Open Centre déplore ainsi que les lois adoptées au niveau des entités et des cantons¹⁹ ne soient pas toujours harmonisées avec la loi nationale sur la prohibition de la discrimination, notamment les lois travail de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (FBiH) et de la Republika Srpska (RS) adoptées en 2015. Celle de FBiH ne ferait mention que de l'expression sexuelle ("sex-expression") et celle de RS ne mentionne aucune protection spécifique concernant la discrimination des personnes LGBTI²⁰.

A la suite de pressions de la communauté internationale et des ONG, le Ministère bosnien des Droits de l'Homme et des Réfugiés a proposé des **amendements à la loi sur l'interdiction de la discrimination en 2015**²¹.

Ces propositions ont été adoptées par la Chambre des peuples de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine le **14 juillet 2016**²². La **loi** telle qu'**amendée mentionne** désormais explicitement « *l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles* », incluant donc les personnes intersexuées²³. L'ONG Sarajevo Open Centre se réjouit que la Bosnie-Herzégovine soit désormais « *le premier pays en Europe du Sud-Ouest à fournir une protection anti-discrimination pour les personnes intersexuées dans toutes les sphères de la vie* »²⁴.

1.3.4. Le crime de haine motivé par l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

Amnesty International a appelé les autorités en 2013 à renforcer la protection des personnes LGBTI contre les violences et à inscrire l'orientation sexuelle et l'identité de genre comme « *motifs spécifiques légitimant une enquête et des poursuites contre les crimes de haine* » dans le code pénal²⁵.

¹⁵ Sarajevo Open Centre, *Pink Report 2016*

¹⁶ Ministère des droits de l'homme et des réfugiés de Bosnie-Herzégovine, Agence pour l'égalité des sexes de Bosnie-Herzégovine, *BiH Law on Prohibition of Discrimination*

¹⁷ Sarajevo Open Centre, *Pink Report – Annual Report on the State of the Human Rights of LGBT People in Bosnia and Herzegovina in 2014*, Mars 2015 ; Wilson Center, « *Gej (Gay) in Southeast Europe: LGBTI Rights in a European-Global Corner* », février 2014

¹⁸ Sarajevo Open Centre, *Pink Report – Annual Report on the State of the Human Rights of LGBT People in Bosnia and Herzegovina in 2014*, Mars 2015

¹⁹ NDLR : les accords de Dayton prévoient que la compétence dans les domaines du droit du travail, de la santé et de la protection sociale est partagée avec les entités et cantons

²⁰ Sarajevo Open Centre, *Pink Report 2016*, p.16

²¹ Sarajevo Open Centre, *Pink Report 2016*

²² Sarajevo Open Centre, *Better protection of LGBTI persons through the amendments to the Anti-discrimination Law of BiH*, 14/07/2016

²³ Zakon o izmjenama i dopunama Zakona o zabrani diskriminacije BiH [Loi portant modification de la loi sur l'interdiction de la discrimination], Službeni glasnik BiH, broj 66/16 [Journal officiel de la Bosnie-Herzégovine, N°66/16], 31/08/2016 ; Sarajevo Open Centre, *Zakon o zabrani diskriminacije - Nezvanični prečišćeni tekst (Loi anti-discrimination – Texte consolidé [tel qu'amendé le 14 juillet 2016] non officiel)*

²⁴ Sarajevo Open Centre, *Anti-discrimination Law of BiH – unofficial consolidated text*, 16/11/2016

²⁵ Amnesty International, « *Déclaration publique, Bosnie-Herzégovine. Les autorités doivent combattre les crimes de haine homophobes et transphobes* » 2 avril 2013

L'adoption des amendements au Code de procédure pénale sur les incidents criminels motivés par la haine en raison de l'orientation sexuelle et du genre avait échoué la même année en raison de l'opposition de la Chambre des peuples de la Fédération²⁶.

Le « **crime de haine** » est désormais **défini par les codes pénaux des entités et du district de Brcko** avec circonstances aggravantes s'il est motivé par l'origine sexuelle et l'identité de genre. En revanche, **aucune disposition spécifique n'est prévue par la législation nationale**²⁷.

Il est ainsi défini par l'article 147 paragraphe 25 du Code pénal de la Republika Srpska et l'article 2 paragraphe 37 du Code pénal du district de Brcko depuis 2010 et, depuis l'adoption de la loi portant modification du code pénal de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, publiée au journal officiel de la Fédération de Bosnie-Herzégovine le 15/06/2016, il est également mentionné au niveau de l'entité de la Fédération²⁸ : l'article 2 dispose désormais que « *Le crime de haine est une infraction pénale commise en raison de la race, la couleur, la croyance religieuse, l'origine nationale ou ethnique, la langue, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une autre personne. Ces motifs sont considérés comme des circonstances aggravantes (...)* »²⁹.

L'ONG Sarajevo Open Centre regrette par ailleurs qu'**aucune réglementation ne condamne « l'incitation à la haine »**.³⁰

1.3.5. Cadre législatif concernant les personnes transgenres

L'ONG Sarajevo Open Centre a publié en mars 2017 un « Guide de procédure administrative pour les changements d'enregistrement des personnes transgenres en Bosnie-Herzégovine »³¹.

Le Médiateur souligne un « progrès évident » dans la protection des droits des personnes transgenres³² : outre le fait que l'identité de genre est expressément mentionnée dans la loi contre la discrimination, la **loi sur les registres d'état civil de la Fédération et celle de la Republika Srpska** permettent aux personnes transgenres ayant opéré un changement de sexe de modifier leur sexe sur les registres d'état civil et d'obtenir de nouveaux documents d'identité avec leur nouveau sexe³³.

Dans les faits, ce n'est toutefois qu'au terme d'une « *procédure complète de conversion sexuelle comportant une opération chirurgicale* » et « *sur présentation d'un certificat*

²⁶ Commission Européenne, « Bosnia and Herzegovina 2013 Progress Report », 16/10/2013 ; Sarajevo Open Centre, *Pink Report 2014*

²⁷ Sarajevo Open Centre, *Pink Report 2014*

²⁸ Amnesty international, Rapport annuel - Bosnie-Herzégovine 2016/2017 ; Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016

²⁹ Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016

³⁰ *Radio Slobodna Evropa* (traduction du Courrier des Balkans), « Bosnie-Herzégovine : toujours plus de violences homophobes, dans l'impunité », 29/05/2017 ; *Klix.ba*, « Izvještaj o stanju ljudskih prava LGBTI osoba u BiH: Porast broja slučajeva nasilja u porodici i školama », 06/05/2017

³¹ Sarajevo Open Centre, Vodič kroz administrativnu proceduru upisa prilagodbe spola za transrodne osobe u Bosni i Hercegovini [Guide de procédure administrative pour les changements d'enregistrement des personnes transgenres en Bosnie-Herzégovine], 03/2017

³² Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], *Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini* [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016, p.79

³³ Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], *Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini* [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016, p.79 ; Sarajevo Open Centre, *Vodič kroz administrativnu proceduru upisa prilagodbe spola za transrodne osobe u Bosni i Hercegovini* [Guide de procédure administrative pour les changements d'enregistrement des personnes transgenres en Bosnie-Herzégovine], 03/2017

médical » qu'un transgenre peut faire modifier son genre, son nom et son numéro d'identification personnel³⁴ [NDLR : lequel comporte une série de chiffres intégrant le sexe de la personne].

La loi sur les registres d'état civil du district de Brčko ne prévoit pas encore cette possibilité même s'il est éventuellement possible d'opérer un changement de sexe sur les registres en arguant de la correction d'une erreur qui aurait été initialement commise (article 8 al.2n de la loi publiée au J.O. du district de Brčko N°2/10)³⁵.

La Commission européenne regrette, dans un document de travail daté de novembre 2016, « qu'aucun effort n'ait été entrepris pour simplifier la procédure légale de changement de sexe, en permettant la reconnaissance juridique du genre sans avoir à effectuer une transition médicale. »³⁶

Par ailleurs, le régime public d'assurance maladie ne prend pas en charge le financement de l'opération chirurgicale de changement de sexe, et les personnels des établissements de santé bosniens ne sont pas formés sur ces procédures et opérations³⁷. Ainsi, faute de personnel formé, les opérations chirurgicales de changement de sexe ne peuvent à ce jour être réalisées qu'à l'étranger.³⁸

A noter qu'un débat a eu lieu pour la première fois le 13 mai 2017 au Parlement de Bosnie-Herzégovine sur les droits des personnes transgenres.³⁹

2. Situation sociale

2.1. La perception de la société

2.1.1. Stéréotypes et préjugés

Du fait de son souhait de rejoindre l'Union européenne, la Bosnie-Herzégovine a adapté sa législation pour se conformer aux standards requis au niveau européen. Pour autant, malgré l'adoption d'un arsenal législatif se voulant protecteur, les personnes LGBTIQ sont exposées au risque d'être rejetées par leur famille. Pour cette raison, elles craignent de dévoiler leur orientation sexuelle et leur identité de genre à leur famille, d'autant que la situation économique les contraint en général à résider au domicile parental.⁴⁰

Le Médiateur de la Bosnie-Herzégovine conclut son rapport paru en septembre 2016⁴¹ par le constat que les personnes LGBT font l'objet en Bosnie-Herzégovine de « *stéréotypes et de préjugés parce que la société n'est pas prête à les accepter en tant que membres égaux de la communauté* ».

Il ressort ainsi d'une réunion qui s'est tenue le 9 janvier 2016 à Sarajevo entre le Médiateur et les représentants d'organisations non gouvernementales œuvrant à la

³⁴ ECRI Rapport sur la Bosnie-Herzégovine, 28/02/2017, p. 33 point 90 ; Sarajevo Open Centre, Vodič kroz administrativnu proceduru upisa prilagodbe spola za transrodne osobe u Bosni i Hercegovini [Guide de procédure administrative pour les changements d'enregistrement des personnes transgenres en Bosnie-Herzégovine], 03/2017, p.13

³⁵ Sarajevo Open Centre, Vodič kroz administrativnu proceduru upisa prilagodbe spola za transrodne osobe u Bosni i Hercegovini [Guide de procédure administrative pour les changements d'enregistrement des personnes transgenres en Bosnie-Herzégovine], 03/2017, p.13

³⁶ Commission européenne, Commission staff working document, *Bosnia and Herzegovina 2016 Report*, 09/11/2016

³⁷ Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016, p.79

³⁸ ECRI Rapport sur la Bosnie-Herzégovine, 28/02/2017, p. 33 point 90

³⁹ Sarajevo Open Centre, *I trans i Bosanac i Hercegovac*, 31/07/2017

⁴⁰ Slate, « "Everything's Undercover, Everything's Hidden": LGBTQ Life on Europe's Frontier », 01/04/2014

⁴¹ Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016

protection des droits des personnes LGBT, qu'« en raison de l'animosité de l'environnement, et souvent par crainte de la condamnation de la famille », rares sont celles qui osent révéler leur orientation sexuelle⁴².

Une correspondance publiée sur le site Courrier des Balkans en janvier 2016 mentionne que dans « une société balkanique encore très patriarcale », il est « difficile (...) de trouver trace d'un quelconque coming out de la part d'une personnalité publique bosnienne ». Božo Vrećo, chanteur transgenre bosnien célèbre, y est présenté comme une exception. Originaire de Foča (en Republika Srpska), sa famille a fui à Belgrade (Serbie) durant la guerre en Bosnie-Herzégovine. Apprécié professionnellement, il revendique publiquement son positionnement *queer*.⁴³

Une étude intitulée « L'homophobie en Bosnie-Herzégovine » réalisée par le centre pour la jeunesse Kosmos à Ključ⁴⁴ en décembre 2013 révèle que sur 439 élèves du secondaire, un élève sur cinq considère que la violence verbale contre les homosexuels est justifiée, 50 pour cent d'entre eux voient l'homosexualité comme une forme de maladie et 35 pour cent déclarent qu'ils cesseraient de fréquenter leurs amis s'ils découvraient qu'ils étaient homosexuels⁴⁵.

Selon un sondage d'opinion sur les LGBTI réalisé en 2015 par l'ONG National Democratic Institute en partenariat avec USAID et l'organisation américaine Victory Institute, 44% de l'ensemble des personnes bosniennes sondées ont déclaré que si leur enfant était homosexuel elles essaieraient de le soigner, et 30% des personnes interrogées cesseraient de communiquer avec leur voisin ou leur ami si elles venaient à apprendre son homosexualité.⁴⁶

2.1.2. Violences et discriminations

En septembre 2015, le parlement européen constatait que « Des cas de discrimination ou de violence à l'encontre d'individus (...) appartenant à des groupes de personnes vulnérables comme les LGBTI, les journalistes et les enfants se présentent encore occasionnellement. »⁴⁷

Selon un sondage d'opinion sur les LGBTI réalisé en 2015 par l'ONG National Democratic Institute en partenariat avec USAID et l'organisation américaine Victory Institute, 15% des personnes LGBTI (ayant répondu au sondage en ligne) ont affirmé avoir été victimes de violence physique en raison de leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre, 72% des personnes LGBTI sondées déclarant avoir fait l'objet de violence psychologique et harcèlement, et 51% avoir fait l'objet de discrimination.⁴⁸

Il semblerait qu'il n'existe toujours pas de statistiques officielles sur les cas de discriminations visant les personnes LGBTI, ce que déplorait l'ONG Sarajevo Open Centre dans son rapport portant sur l'année 2015.⁴⁹

L'ONG Sarajevo Open Centre explique toutefois qu'il est difficile de fournir des statistiques réalistes dans la mesure où la majorité des personnes LGBTI ne dévoilent pas publiquement leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre⁵⁰.

⁴² Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016, p.78

⁴³ Simon Rico, « Sevdah : Božo Vrećo, le délicat « Conchita Wurtz » de Bosnie-Herzégovine », Courrier des Balkans, 02/01/2016

⁴⁴ Petite ville située dans le canton d'Una-Sana en Fédération

⁴⁵ Institute for War and Peace reporting « Roundtable Tackles Homophobia in Bosnia », 18/06/2013

⁴⁶ National Democratic Institute (NDI), LGBTI Public opinion pool – Western Balkan June/July 2015, 28/10/2015

⁴⁷ Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant une liste commune de l'Union de pays d'origine sûrs, 09/09/2015

⁴⁸ National Democratic Institute (NDI), LGBTI Public opinion pool – Western Balkan June/July 2015, 28/10/2015

⁴⁹ Sarajevo Open Centre, Pink Report 2016. Annual report on the state of human rights of LGBTI people in BiH, avril 2016, p.16

⁵⁰ Sarajevo Open Centre, Pink Report 2016. Annual report on the state of human rights of LGBTI people in BiH, avril 2016, p.18

Pour l'année 2016 et les premiers mois de 2017, cette ONG a enregistré 25 crimes de haine commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre⁵¹. En 2015, elle avait documenté six cas de discrimination, alors que 8 cas avaient été portés à la connaissance de l'Institution du Médiateur en 2015 et 11 en 2014⁵².

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la discrimination (en 2010), 40 cas de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ont été soumis au Médiateur⁵³ mais cette institution confirme que ce chiffre est bien en-deçà du nombre de cas réels de discriminations⁵⁴.

Amnesty international mentionne dans son rapport portant sur l'année 2016 « *des discriminations et (...) des manœuvres d'intimidation permanentes* » auxquelles sont confrontées les personnes LGBTI. Des cas d'agressions verbales ou physiques ont également été relevés par des organisations de la société civile.⁵⁵ Le rapport de l'Initiative pour le monitoring de l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine, paru en juillet 2016, fait part d'une discrimination qui reste très présente.⁵⁶

Dans son rapport sur la situation des droits de l'Homme en Bosnie-Herzégovine pour l'année 2016, le Département d'Etat américain fait état de la fréquence de la discrimination et du harcèlement auxquels seraient confrontées les personnes LGBTI, évoquant également des cas de licenciement et des lettres de démission mentionnant explicitement l'orientation sexuelle en tant que motif de fin de contrat, rendant « *extrêmement difficile* » la recherche d'emploi. Les cas de discrimination seraient rarement rapportés à la police par les victimes.⁵⁷ Vladana VASIC, avocate et responsable du plaidoyer au sein du Sarajevo Open Centre, précise dans une interview accordée au site web d'informations Klix.ba en juillet 2017 que les personnes LGBTI font l'objet de préjugés à l'embauche.⁵⁸

Un rapport de l'ECRI⁵⁹ paru en février 2017 souligne, en se fondant sur des sources parues en 2014⁶⁰, les propos haineux dont la communauté LGBT est la cible de manière croissante « en ligne dans les commentaires des utilisateurs et sur les réseaux sociaux ». Des propos appelant à la violence contre les personnes LGBT ont également été observés sur le site klix.ba⁶¹ et sur Facebook.⁶² Un exemple est relayé par l'ONG ILGA d'un bar de Banja Luka ayant publié en 2015 des commentaires homophobes sur sa page Facebook,

⁵¹ Sarajevo Open Centre, Poziv na protestni marš: Nasilje nije normalno, 13. maj, Sarajevo [Appel à une manifestation en mars: La violence n'est pas normale, le 13 mai, à Sarajevo], 24/04/2017

⁵² Sarajevo Open Centre, Pink Report 2016. Annual report on the state of human rights of LGBTI people in BiH, avril 2016, p.18

⁵³ Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016, p.68

⁵⁴ Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016, p.78

⁵⁵ Amnesty international, Rapport annuel 2016/2017 - Bosnie-Herzégovine

⁵⁶ The Initiative for monitoring the European integration of Bosnia and Herzegovina, *BiH Alternative report 2016: political criteria*, juillet 2016

⁵⁷ United States Department of State, *2016 Country Reports on Human Rights Practices - Bosnia and Herzegovina*, 03/03/2017

⁵⁸ Klix.ba, « LGBTI osobe zbog predrasuda i teških kršenja prava sreću i bolji život traže van BiH », 09/07/2017

⁵⁹ L'ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance) est un organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants chargés du suivi des problèmes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination fondée sur des motifs tels que la « race », les origines ethniques/nationales, la couleur, la nationalité, la religion et la langue (discrimination raciale) ; elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux Etats membres (site web de l'ECRI : http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/default_fr.asp)

⁶⁰ Albanian Media Institute, *Hate speech in South East Europe*, 2014 ; ECRI Rapport sur la Bosnie-Herzégovine, 28/02/2017, p.17 point 29

⁶¹ NDLR : célèbre Portail d'informations bosnien

⁶² ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance), *Rapport sur la Bosnie-Herzégovine*, 28/02/2017 (rend compte de la situation au 30 juin 2016), p.17

avant de menacer des activistes de la cause LGBTI ; bien qu'ayant été sollicitée, la police ne serait pas intervenue.⁶³

Quelques exemples de violences envers des personnes LGBTI sont relayés par les ONG :

- En 2015, un couple de lesbiennes aurait été chassé d'un bar à Sarajevo après s'être embrassé. L'ONG Sarajevo Open Centre aurait été priée, alors qu'elle souhaitait réserver une table dans ce même lieu, d'éviter toute action similaire pour éviter les problèmes.⁶⁴
- En décembre 2015, un garçon de 14 ans s'est suicidé à Sarajevo en raison d'intimidations et d'injures homophobes dont il aurait fait l'objet à l'école.⁶⁵ Le Bureau du procureur du Canton de Sarajevo et l'Institution du Médiateur ont indiqué qu'ils enquêteront sur ce suicide⁶⁶. En mars 2016, il a été conclu qu'aucun élément ne pouvait confirmer la thèse du crime.⁶⁷
- Le 4 mars 2016, un groupe de jeunes gens criant des injures homophobes a fait irruption lors d'un événement LGBTI au café-cinéma Kriterion de Sarajevo, agressé un serveur et s'en est pris violemment aux clients, en blessant plusieurs. Ce lieu avait déjà été le théâtre d'une précédente agression en janvier 2014 lors du festival du film queer Merlinka⁶⁸, lequel avait déjà été la cible d'agressions les années précédentes (cf. point 2.3).

Selon les informations transmises lors d'une conférence de presse par l'ONG Sarajevo Open Centre, qui seront reprises dans son rapport Pink à paraître pour l'année 2016/2017 (période couverte : janvier 2016 à avril 2017)⁶⁹, un nombre croissant de violences a été recensé à l'égard de la population LGBT dans le cadre familial et scolaire. 20 cas de comportements homophobes et/ou transphobes ont été relevés en 2016, 12 sur les quatre premiers mois de 2017. Par ailleurs, 140 cas d'incitation à la haine auraient été documentés en 2016, 45 sur les quatre premiers mois de 2017.⁷⁰

2.1.3. Une évolution favorable des médias et de personnalités publiques

➤ Médias

En 2008, Amnesty international dénonçait : « *De nombreuses publications, y compris les journaux populaires SAFF et Dnevni Avaz, [qui] ont utilisé des expressions malveillantes à l'égard des lesbiennes et des gays. Ils ont appelé à lyncher, lapider, asperger d'essence ou expulser du pays les organisateurs du festival. Des menaces de mort visant individuellement des défenseurs des droits des homosexuels ont été diffusées sur Internet. Des appels ont également été lancés au public pour qu'il perturbe le festival.* »⁷¹

⁶³ ILGA-Europe, Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe – 2016, Mai 2016

⁶⁴ ILGA-Europe, Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe – 2016, Mai 2016

⁶⁵ ILGA-Europe, Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe – 2016, Mai 2016

⁶⁶ ILGA-Europe, Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe – 2016, Mai 2016

⁶⁷ Sarajevo Open Centre, Pink Report 2016. Annual report on the state of human rights of LGBTI people in BiH, avril 2016, p.21

⁶⁸ Balkan Insight, "Bosnia Gays Demand Probe Into Attack on Club", 08/03/2016; Amnesty international, *Rapport annuel 2016/2017 - Bosnie-Herzégovine*

⁶⁹ Le rapport n'était toujours pas disponible le 08/08/2017

⁷⁰ *Radio Slobodna Evropa* (traduction du Courrier des Balkans), « Bosnie-Herzégovine : toujours plus de violences homophobes, dans l'impunité », 29/05/2017 ; *Klix.ba*, « Izvještaj o stanju ljudskih prava LGBTI osoba u BiH: Porast broja slučajeva nasilja u porodici i školama », 06/05/2017

⁷¹ Amnesty International, « Bosnie-Herzégovine. Il faut protéger le « Queer Sarajevo Festival », 18/09/2008

Le Sarajevo Open Centre a noté 17 discours de haine envers les personnes LGBTI relayés par les médias en 2013 et 42 en 2014.⁷² Pour l'année 2015, l'Organisation non-gouvernementale (ONG) Sarajevo Open Centre a documenté 123 discours haineux envers la communauté LGBT, pour la plupart sur le web mais également dans des articles des journaux promouvant la discrimination envers les LGBT.⁷³ Selon l'ONG, la communauté LGBT est représentée depuis des années dans les médias par des stéréotypes négatifs et/ou caricaturaux (tels que : ce serait un groupe « à risque », les hommes homosexuels seraient tous efféminés, etc.)⁷⁴

Si les progrès relevés en 2015 par l'Open Centre de Sarajevo étaient jugés par cette organisation de défense des droits LGBTI comme insuffisants⁷⁵, en revanche, en 2016, celle-ci note une évolution positive des médias : ainsi, sur 249 événements liés à la question LGTBI relayés par les médias en ligne en 2016, 113 étaient positifs ; 68 positifs sur 183 dans la presse écrite ; et 12 sur 38 à la télévision⁷⁶. Des termes inappropriés seraient toutefois encore utilisés pour évoquer cette communauté, et peu de journalistes utiliseraient le sigle LGBTI, « *a priori par ignorance plus que volontairement* » selon l'ONG.⁷⁷ La Fondation Cure⁷⁸ souligne toutefois des efforts considérables des médias pour s'appropriier les terminologies appropriées.⁷⁹

Le Conseil de la presse en Bosnie-Herzégovine, organisme d'autoréglementation de la presse écrite et des médias en ligne, habilité à recevoir les plaintes des citoyens, a reçu une seule plainte en lien avec la question LGBTI en 2016, concernant une vidéo intitulée « Représentant spécial américain pour le développement de l'homosexualité en Bosnie-Herzégovine ». Le Conseil a estimé que des propos discriminatoires et homophobes y étaient effectivement tenus et a demandé au site concerné, le portail sandzakpress.net, de publier la réaction du plaignant. La vidéo a depuis été supprimée du web. En 2013, 49 plaintes avaient été adressées au Conseil de la presse, 8 en 2014 et 6 en 2015.⁸⁰ En Bosnie-Herzégovine, l'Agence de régulation des communications a le pouvoir de sanctionner les discours de haine (condamnations allant de l'amende à la fermeture de la chaîne de TV), alors que le Conseil de la presse a juste un rôle consultatif et peut faire des recommandations, mais non sanctionner.⁸¹

La situation évolue donc favorablement depuis une dizaine d'années, mais les médias doivent encore progresser pour jouer un rôle positif dans la sensibilisation du public selon les recommandations de l'Institution du Médiateur en 2016⁸².

➤ Personnalités publiques

En août 2013, le ministre de la Culture, des Sports et de la Jeunesse de la Fédération a affirmé que la Marche des fiertés [*gay pride*] était une forme d'oppression de la majorité par une minorité.⁸³

⁷² ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance), Rapport sur la Bosnie-Herzégovine, 28/02/2017 (rend compte de la situation au 30 juin 2016)

⁷³ ILGA-Europe, *Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe – 2016*, Mai 2016

⁷⁴ Sarajevo Open Centre, Avril 2017

⁷⁵ Sarajevo Open Centre, *LGBTI community events: Before the Festival Merlinka – Lecture "Drag 101"*, 07/02/2017

⁷⁶ Sarajevo Open Centre, Avril 2017, p.57

⁷⁷ Sarajevo Open Centre, Avril 2017

⁷⁸ La Fondation CURE est une ONG féministe cherchant à promouvoir l'égalité de genre et de sexe à travers des programmes dans le domaine de l'éducation, de la culture et de la recherche (cf. http://www.fondacijacure.org/index.php?do=article&article_id=14)

⁷⁹ Institucija ombudsmena, 09/2016, p.43

⁸⁰ Sarajevo Open Centre, Avril 2017, p.47s.

⁸¹ Institucija ombudsmena, 09/2016, p.40

⁸² Institucija ombudsmena, 09/2016, p.46

⁸³ ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance), *Rapport sur la Bosnie-Herzégovine*, 28/02/2017 (rend compte de la situation au 30 juin 2016), p.17

En novembre 2015, le président du Comité parlementaire pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine (BiH), Borislav Bojić (du SDS, parti démocratique serbe) a déclaré que la BiH se trouvait derrière ses voisins la Serbie et la Croatie en termes de protection des droits des personnes LGBTI⁸⁴.

L'ONG Sarajevo Open Centre organise des formations destinées aux hommes et femmes politiques pour les sensibiliser aux problèmes rencontrés par les LGBTI. Ainsi en décembre 2015 elle a formé neuf membres de trois partis politiques (Front démocratique, Parti social-démocrate et Union de BiH pour un meilleur avenir).⁸⁵

2.3. Les lieux de rencontre et les manifestations

Les lieux de rencontre « LGBT-friendly » sont rares dans la capitale.⁸⁶ Parmi eux, le *Kino Kriterion*, café-cinéma d'art « fréquenté par la communauté LGBTI de Sarajevo »⁸⁷ qui accueille le festival Merlinka depuis 2013⁸⁸.

Le festival Queer de Sarajevo a été lancé en 2008 par l'ONG Udruženije Q [Organisation Q]. Cette 1^{ère} tentative a dû prendre fin à l'issue de la première journée (sur quatre prévues), après des menaces reçues par les organisateurs et leurs familles et une agression des participants au festival⁸⁹.

En février 2014, la 2^{ème} édition du festival Merlinka, qui a pris la relève du précédent⁹⁰, organisée à Sarajevo à la mémoire de Vjeran Mladinovic⁹¹ a été de nouveau le théâtre de violences homophobes ; une douzaine d'assaillants ont attaqué les participants à une table ronde consacrée aux transsexuel(les) qui se déroulait au cinéma Kriterion. L'organisateur du débat et deux participants ont été blessés.⁹² En conséquence, les manifestations prévues pour cette journée ont été annulées⁹³.

Les 4^{ème} et 5^{ème} éditions du Festival du film queer international, Merlinka, financées par l'ambassade de Norvège à Sarajevo et le Fonds pour une société ouverte (Open Society Fund)⁹⁴, se sont déroulées sans incidents mais avec une forte présence policière à Sarajevo au Kriterion, respectivement les 29 et 30 janvier 2016 et les 27 et 28 janvier 2017⁹⁵.

2.4. Les associations

⁸⁴ ILGA-Europe, *Annual Review*, Mai 2016, p.49

⁸⁵ ILGA-Europe, *Annual Review*, Mai 2016, p.49

⁸⁶ Balkan Insight, "Bosnia Gays Demand Probe Into Attack on Club", 08/03/2016

⁸⁷ Amnesty international, Rapport annuel 2016/2017 - Bosnie-Herzégovine

⁸⁸ Balkan Insight, "LGBT Bosnians Find Strength at Merlinka Festival", 01/02/2016

⁸⁹ Gabrijela Ivanov, « Svetlana Đurković: Queer aktivizam, trovanje sistemom i BiH kao patološki depresivan pacijent » [Activisme queer, empoisonnant le système et la Bosnie-Herzégovine en tant que patient déprimé pathologiquement], Igbti.ba, 19/04/2015 ; Amnesty International, Nouvelles, Huit personnes blessées lors d'agressions au Queer Festival de Sarajevo, 26/09/2008 ; Le Petit Futé, L'avis du Petit Futé sur ORGANISATION Q (UDRUŽENJE Q), 2017

⁹⁰ Simon Rico, « Sevdah : Božo Vrećo, le délicat « Conchita Wurtz » de Bosnie-Herzégovine », Courrier des Balkans, 02/01/2016

⁹¹ Actrice transgenre célèbre dans les Balkans.

⁹² Civil rights defenders, « Hate attack against Queer festival in Sarajevo left three people injured », 04/02/2014 ; Gay Star News, « 3 injured after hooded attackers storm gay film festival screening in Sarajevo », 02/02/2014

⁹³ United States Department of State 2013, « Country Reports on Human Rights Practices - Bosnia and Herzegovina 2013 », 27/02/2014

⁹⁴ Sarajevo Open Centre, Detailed program of the Festival Merlinka in Sarajevo, 26/12/2015

⁹⁵ Cf. <http://merlinka.com/sarajevo-2016/> ; Sarajevo Open Centre, Fourth Merlinka is over – see you in 2017, 02/02/2016 ; Sarajevo Open Centre, SOC filed an appeal to the BiH Constitutional Court for the Merlinka case, 07/02/2017

Une initiative de défense des droits des personnes LGBTIQ a vu le jour en Bosnie-Herzégovine en septembre 2002. Sous le nom *Bosnie 14 septembre*, elle souhaitait créer un site web éducatif et d'information pour la population LGBTIQ. En février 2004, cette « initiative » est devenue la première association LGBTI enregistrée en Bosnie-Herzégovine sous le nom « **Udruženije Q** » (Organisation Q)⁹⁶. Elle a fermé son bureau à Sarajevo début 2011.⁹⁷ Cette association était à l'origine du 1^{er} festival Queer de Bosnie-Herzégovine en 2008⁹⁸.

En 2013 seules deux organisations activistes LGBT étaient enregistrées, toutes deux situées à Sarajevo : l'association Okvir et Sarajevo Open Centre. Plusieurs initiatives commençaient par ailleurs à naître dans les petites villes.⁹⁹

L'association **Okvir** (cadre) a été créée en juin 2011 à Sarajevo. Inspirée par l'Organisation Q, elle cherche à promouvoir la culture, l'identité et les droits de l'Homme des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexes, queer et personnes asexuées (LGBTIOA) en Bosnie-Herzégovine. Elle a un site web <http://www.okvir.org/> et un compte twitter depuis avril 2012 <https://twitter.com/UoKvir>.

L'ONG **Sarajevo Open Center** (SOC) cherche à promouvoir les droits des LGBT en Bosnie-Herzégovine¹⁰⁰. Particulièrement active, l'organisation « *indépendante et apolitique* » fondée en 2007¹⁰¹ a notamment créé un portail d'informations LGBTI en bosniaque : <http://lgbti.ba> et possède un compte twitter depuis avril 2014 : <https://twitter.com/LGBTba/media>. Elle a également mis en service un numéro d'appel pour fournir des conseils juridiques gratuits, informer et soutenir les personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine, ou encore dénoncer un acte de discrimination ou un crime de haine¹⁰². Elle est l'auteur de plusieurs publications, et assure des formations pour les représentants politiques : ainsi, elle a formé durant deux jours en décembre 2015 des représentants de trois partis politiques sur les problèmes rencontrés par les personnes LGBTI.¹⁰³ En 2017, Sarajevo Open Center organise, entre autres activités, des conférences deux fois par mois¹⁰⁴.

En Herzégovine, la seule ONG engagée dans la défense des droits des LGBTI serait **LibertaMo**¹⁰⁵. Celle-ci se décrit sur son compte Facebook comme une ONG « *œuvrant à la promotion et au renforcement des droits des personnes LGBT et des droits des femmes via une théorie et une pratique féministes* »¹⁰⁶. Située à Mostar, l'association comptait en avril 2017 six membres permanents et 20 bénévoles. Créée en 2013 sous la forme d'un groupe informel, elle s'est enregistrée officiellement en tant qu'ONG en juillet 2015¹⁰⁷.

Tuzla Open Centre (Tuzlanski Otvoreni Centar – **TOC**) est une ONG enregistrée officiellement récemment¹⁰⁸ mais qui œuvrerait depuis 2013 selon son compte

⁹⁶ Ministère de la Justice de Bosnie-Herzégovine, Registre des associations mis à jour le 30/08/2016

⁹⁷ Okvir, Naša Mreža [Notre réseau], s.d.

⁹⁸ Gabrijela Ivanov, « Svetlana Đurković: Queer aktivizam, trovanje sistemom i BiH kao patološki depresivan pacijent » [Activisme queer, empoisonnant le système et la Bosnie-Herzégovine en tant que patient déprimé pathologiquement], lgbti.ba, 19/04/2015 ; Amnesty International, Nouvelles, Huit personnes blessées lors d'agressions au Queer Festival de Sarajevo, 26/09/2008

⁹⁹ Centre for political studies, Shadow report on the progress of Bosnia and Herzegovina's European Union accession process, 2013

¹⁰⁰ *Balkan Insight*, "Bosnia Gays Demand Probe Into Attack on Club", 08/03/2016

¹⁰¹ Centre for political studies, Shadow report on the progress of Bosnia and Herzegovina's European Union accession process, 2013

¹⁰² Cf. <http://soc.ba/programi/lgbt/pravno-savjetovanje-i-zastupanje/>

¹⁰³ ILGA-Europe, Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe – 2016, Mai 2016 (Bosnia and Herzegovina p.47s.)

¹⁰⁴ Sarajevo Open Centre, LGBTI community events: Before the Festival Merlinka – Lecture "Drag 101", 07/02/2017

¹⁰⁵ Hrvatski Medijski Servis, "HMS Otkriva : tko je LibertaMo, prva i jedina hercegovačka LGBTIQ udruga? » [HMS révèle : qui est LibertaMo, la première et seule organisation LGBTIQ herzégovine], 11/04/2017

¹⁰⁶ [Compte Facebook de l'ONG LibertaMo – à propos](#)

¹⁰⁷ Hrvatski Medijski Servis, 11/04/2017

¹⁰⁸ ILGA-Europe, Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe – 2016, Mai 2016 (Bosnia and Herzegovina p.47s.)

Facebook¹⁰⁹. Elle a par ailleurs un compte twitter https://twitter.com/toc_tuzla et un site web <http://www.toc.ba/>. Elle vise selon son compte Facebook à promouvoir « *la citoyenneté active grâce à l'éducation politique et à la défense des droits de l'homme des groupes marginalisés par le biais de politiques d'égalité* », groupes parmi lesquels figurent les LGBTI. Cette branche de Tuzla de l'association SOC a lancé récemment un appel à candidatures parmi la population LGBTI de la ville pour participer à une vidéo intitulée « tu es mon/ma citoyen(ne) » à l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie¹¹⁰.

Il existe également des groupes informels tels que le groupe LGBTQ Tuzla. Celui-ci, créé en 2012, a pris le nom de **TANKA** (Tuzlanska asocijacija nezavisnih queer aktivistica/association des activistes queer indépendants de Tuzla) en 2014 et contribue à améliorer l'image des personnes LGBT+ par l'art.¹¹¹ Ce groupe travaille par ailleurs sur des projets avec des ONG telles que TOC et Okvir.

D'autres ONG s'intéressant à diverses thématiques concernant les droits de l'Homme participent également à des actions en faveur des personnes LGBTI, telles que la Fondation Cure (**Fondacija Cure**), organisation féministe disposant notamment d'un site web <http://www.fondacijacure.org/>, ou encore l'association citoyenne « **Oštra Nula** » (Udruženje građana Oštra Nula) défendant les droits humains et civils et la culture du souvenir depuis 2009¹¹², située à Banja Luka (<http://www.ostranula.org>).

Des programmes sont par ailleurs conduits par des ONG étrangères et/ou internationales telle que Victory Institute¹¹³.

¹⁰⁹ <https://hr-hr.facebook.com/TuzlaOpenCentre/>

¹¹⁰ Cf. <http://lgbti.ba/tuzlanski-otvoreni-centar-poziva-na-ucesce-u-kampanji-ti-si-moja-sugradaninka/>

¹¹¹ Compte Facebook <https://www.facebook.com/aTkivizam/> ; compte Instagram : <https://www.instagram.com/ultra.tanka/>

¹¹² Cf. <https://www.linkedin.com/company/udru%C5%BEenje-gra%C4%91ana-o%C5%A1tra-nula-> ; <http://ostranula.org/o-nama/>

¹¹³ Cf. https://victoryinstitute.org/wp-content/uploads/2017/03/ToR-Research-paper-on-LGBTI-Political-Participation-in-the-Balkans.FINAL_NEW.pdf

3. Attitude des autorités

Si le cadre législatif s'est développé en faveur des droits des personnes LGBTI ces dernières années, les observateurs constatent que des progrès restent à accomplir dans la mise en œuvre du corpus législatif existant et la formation des représentants des autorités chargés de cette mise en œuvre.

3.1. Développement des actions en faveur des droits des personnes LGBTI

Concernant le crime de haine, le Parlement européen a invité en 2014 « (...) les autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine de protéger et de promouvoir activement les droits des minorités et des groupes vulnérables, d'appliquer les lois et les politiques existantes en matière de lutte contre la discrimination, et d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre la discrimination ; demande instamment aux partis politiques et à la société civile de rejeter toute discrimination et de soutenir l'avènement d'une société tolérante et ouverte à tous; s'inquiète des discours d'incitation à la haine, des menaces, du harcèlement et des discriminations, notamment à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)(...) »¹¹⁴.

En 2015, la Commission des droits de l'homme du Parlement de Bosnie-Herzégovine a chargé l'Institution du Médiateur de Bosnie-Herzégovine d'élaborer un rapport sur les discriminations à l'égard des personnes LGBT. Un groupe de travail interinstitutionnel a alors été créé, intégrant des groupes de la société civile¹¹⁵. Le rapport, paru en septembre 2016, dresse en état des lieux en adressant des recommandations aux autorités pour améliorer la situation des personnes LGBT. Il a également pour objectif de « sensibiliser les citoyens de Bosnie-Herzégovine et d'informer le public ». Si dans son intitulé ce rapport mentionne « les personnes LGBT », il précise qu'il prend en compte la situation de l'ensemble des personnes LGBTTIQ.¹¹⁶

Par ailleurs, les entités de la Republika Srpska et la Fédération ont adopté respectivement en décembre 2015 et mars 2016 leurs premiers Plans d'action annuels basés sur le Plan d'action national en matière de genre pour 2016, visant notamment à la mise en place de mesures en faveur des LGBTI¹¹⁷.

Enfin, en avril 2016, le Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine a adopté son premier Plan d'action pour lutter contre la discrimination¹¹⁸.

Le 17 mai 2016, à l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie (IDAHOT day), la commission parlementaire mixte sur les droits de l'Homme de l'assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine a abordé la question des droits des personnes LGBT : c'est la première fois que cette thématique a été discutée par un corps législatif en Bosnie-Herzégovine.¹¹⁹

¹¹⁴ Parlement Européen, « Résolution du Parlement européen sur le rapport de suivi 2013 concernant la Bosnie-Herzégovine », 28/01/2014

¹¹⁵ ECRI Rapport sur la Bosnie-Herzégovine, 28/02/2017, p. 32 point 86

¹¹⁶ Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016

¹¹⁷ Commission européenne, Commission staff working document, Bosnia and Herzegovina 2016 Report, 09/11/2016; The Initiative for monitoring the European integration of Bosnia and Herzegovina, BiH Alternative report 2016: political criteria, juillet 2016

¹¹⁸ Amnesty international, Rapport annuel - Bosnie-Herzégovine 2016/2017; The Initiative for monitoring the European integration of Bosnia and Herzegovina, BiH Alternative report 2016: political criteria, juillet 2016

¹¹⁹ ILGA-Europe, Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe – 2016, Mai 2016 (Bosnia and Herzegovina p.47s.)

Début 2017, ECRI recommandait aux autorités de « *préparer, en concertation avec les ONG et les organisations internationales, une stratégie globale de lutte contre le discours de haine et des initiatives de promotion de la tolérance envers les personnes LGBT. Elles devraient aussi dresser le bilan des activités de formation relatives aux crimes de haine pour apporter les modifications nécessaires quand elles seront développées.* »¹²⁰

Dans une résolution datée de février 2017, le Parlement européen « *se félicite que certains gouvernements et parlements aient commencé à débattre des droits des personnes LGBTI et à concevoir des mesures spécifiques pour les protéger; demande que la sécurité et la liberté de réunion de la communauté LGBTI soient garanties; salue les changements apportés à la loi anti-discrimination de la Bosnie-Herzégovine (...) demande que cette loi soit mise en œuvre efficacement (...) encourage l'inclusion d'une formation sur les crimes motivés par la haine dans les cursus et les formations des officiers de police, des procureurs et des juges, ainsi que l'amélioration de la coopération entre la police et les instances judiciaires dans les poursuites relatives à des affaires de crimes motivés par la haine.* »¹²¹

3.2. Protection des forces de l'ordre

Pour l'année 2016 et les premiers mois de 2017, sur les 25 crimes de haine commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre enregistrés par l'ONG Sarajevo Open Centre, soit la réaction des institutions était soit inexistante, soit insuffisante. C'est pourquoi elle a tenté d'organiser le 13 mai 2017 à Sarajevo une marche de protestation contre la violence à l'égard des LGBTI¹²² et de sensibilisation, ayant pour slogan « La violence n'est pas normale ! ». Celle-ci ayant été interdite par les autorités, les manifestants se sont rassemblés devant le Parlement du canton de Sarajevo.¹²³

Selon Amnesty International, dans un rapport portant sur l'année 2016, la plupart des cas d'agressions verbales ou physiques et de discrimination visant des personnes LGBTI n'a fait l'objet « d'aucune enquête sérieuse ».

L'ONG mentionne l'exemple de l'agression commise en mars 2016 par un groupe de jeunes gens dans un café-cinéma fréquenté par la communauté LGBTI de Sarajevo, qui aurait été considérée par la police comme « *un délit mineur* ». Le patron de ce lieu se serait plaint de l'intervention trop lente de la police. Selon lui, de manière générale, dans ce genre de cas « *la police n'intervient pas et n'arrête personne* ». ¹²⁴

L'ONG cite un autre cas remontant à 2014, concernant l'agression envers les organisateurs du Festival du film Queer Merlinka dont les auteurs n'auraient jamais été inculpés.¹²⁵ L'édition 2016 de cette manifestation artistique s'est toutefois déroulée sous haute protection policière.¹²⁶ ECRI regrette qu' « *aucun fonctionnaire ou représentant politique* » n'a dénoncé cette agression survenue en 2014.¹²⁷ La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance mentionne en revanche la condamnation publique, par le Ministre de la Justice du Canton de Sarajevo, Mario Nenadic, de celle de mars 2016, lequel a demandé qu'elle fasse l'objet d'une enquête pour crime homophobe.¹²⁸

¹²⁰ ECRI Rapport sur la Bosnie-Herzégovine, 28/02/2017 (rend compte de la situation au 30 juin 2016), p.10

¹²¹ Résolution du Parlement européen du 15 février 2017 sur le rapport 2016 de la Commission concernant la Bosnie-Herzégovine

¹²² Sarajevo Open Centre, Poziv na protestni marš: Nasilje nije normalno, 13. maj, Sarajevo [Appel à une manifestation en mars: La violence n'est pas normale, le 13 mai, à Sarajevo], 24/04/2017

¹²³ *Radio Slobodna Evropa* (traduction du Courrier des Balkans), « Bosnie-Herzégovine : toujours plus de violences homophobes, dans l'impunité », 29/05/2017

¹²⁴ *Balkan Insight*, "Bosnia Gays Demand Probe Into Attack on Club", 08/03/2016

¹²⁵ Amnesty international, *Rapport annuel 2016/2017 - Bosnie-Herzégovine*

¹²⁶ Amnesty international, *Rapport annuel 2016/2017 - Bosnie-Herzégovine*

¹²⁷ ECRI Rapport sur la Bosnie-Herzégovine, 28/02/2017 (rend compte de la situation au 30 juin 2016), p.21

¹²⁸ ECRI Rapport sur la Bosnie-Herzégovine, 28/02/2017 (rend compte de la situation au 30 juin 2016), p.9

En février 2017, l'organisation Sarajevo Open Centre dénonçait le fait que les agresseurs lors du festival Merlinka de 2014 n'ont toujours pas été poursuivis par les autorités¹²⁹. Deux plaintes avaient alors été déposées par l'association organisatrice du festival auprès du Bureau du Procureur du Canton de Sarajevo. La police se serait concentrée sur un seul des 14 assaillants et la motivation homophobe de l'attaque aurait été ignorée. L'ONG a interjeté appel en novembre 2016 devant la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine pour « omission des autorités de prendre les mesures juridiques et pratiques adéquates pour protéger et préserver les droits garantis » par la Constitution nationale et la Convention européenne de sauvegarde des droits et libertés fondamentales.¹³⁰ La Commission européenne confirmait en novembre 2016 que l'attaque de 2014 avait été qualifiée de délit et non de crime de haine.¹³¹

Le Médiateur recommandait, dans son rapport paru en septembre 2016, de sensibiliser davantage les représentants des autorités à travailler avec la communauté LGBT¹³².

Le Comité des droits de l'Homme des Nations unies recommandait pour sa part aux autorités bosniennes en avril 2017 « d'assurer une identification effective, un enregistrement, une enquête, une poursuite et une sanction adéquate des actes de violence motivés par l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des victimes et d'intensifier leurs efforts pour lutter contre les stéréotypes et les préjugés contre les personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles et transgenres, y compris en formant les responsables de l'application de la loi. »¹³³

En 2015, l'ONG SOC et la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine ont formé 151 officiers de police originaires de tous les cantons de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Cette formation visait à leur apprendre comment réagir efficacement face aux crimes de haine. 23 agents des tribunaux et du Parquet auraient également été formés lors de deux sessions de formation sur les crimes de haine auxquelles auraient également participé 40 jeunes avocats.¹³⁴ Le Ministère de l'Intérieur de la Republika Srpska a également initié un programme de formation depuis 2015 destinés aux agents de police sur les droits des personnes LGBT et le travail avec ces dernières, auquel le SOC n'a pas participé. Désormais, un module de formation sur les crimes de haine est inclus dans la formation générale des officiers de police au sein de la Fédération.¹³⁵ La formation des juges et procureurs s'est poursuivie en 2016.

A la suite du suicide d'un adolescent survenu en 2015, en 2016, l'ONG SOC a demandé aux autorités des cantons et de Republika Srpska de mener une campagne d'affichage contre la violence homophobe dans les écoles ; seuls trois des 10 cantons sollicités auraient accepté (Hercegovacko-neretvanski, Zeničko-dobojski et Srednjobosanski).¹³⁶

3.3. Accès à la justice

¹²⁹ Sarajevo Open Centre, SOC filed an appeal to the BiH Constitutional Court for the Merlinka case, 07/02/2017

¹³⁰ Cf. supra.

¹³¹ Commission européenne, Commission staff working document, *Bosnia and Herzegovina 2016 Report*, 09/11/2016

¹³² Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016, p.78

¹³³ Pacte international des Nations unies relatif aux droits civils et politiques, Comité des droits de l'Homme, *Concluding observations on the third periodic report of Bosnia and Herzegovina*, 13/04/2017

¹³⁴ ILGA-Europe, Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe – 2016, Mai 2016 ; Sarajevo Open Centre, Pink Report 2016. Annual report on the state of human rights of LGBTI people in BiH, avril 2016, p.21

¹³⁵ *Oslobodjenje Portal*, "Train the Trainer program za policiju FBiH urodio plodom", 28 juillet 2017

¹³⁶ Sarajevo Open Centre, Pink Report 2016. Annual report on the state of human rights of LGBTI people in BiH, avril 2016, p.21

Selon les conclusions du Médiateur dans son rapport paru en septembre 2016, le nombre de cas portés par des personnes LGBT devant les autorités compétentes pour faire valoir leurs droits serait faible. En outre, aucun cas de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle n'aurait été porté à la connaissance d'un tribunal.¹³⁷

En tout état de cause, l'accès à la justice n'est pas le meilleur moyen de dénoncer une discrimination car les affaires peuvent mettre trois ans à être enrôlées selon l'ONG SOC. Celle-ci précise que les personnes LGBTI n'ont pas confiance dans le système judiciaire et que rien n'est fait pour leur donner confiance. Le Médiateur ne disposerait que de ressources limitées pour travailler sur les cas de discrimination et les juges et procureurs seraient insuffisamment formés à travers le pays.¹³⁸

En 2015, 23 agents des tribunaux et du Parquet ont reçu une formation sur les crimes de haine lors de deux sessions de formation organisées par l'ONG SOC en partenariat avec l'OSCE, auxquelles auraient également participé 40 jeunes avocats.¹³⁹ En mai 2016, 42 juges et procureurs ont suivi une formation dispensée par la même ONG sur la manière de lutter contre la discrimination des groupes minoritaires.¹⁴⁰

¹³⁷ Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine], Banja Luka, 09/2016

¹³⁸ Sarajevo Open Centre, Pink Report 2016. Annual report on the state of human rights of LGBTI people in BiH, avril 2016, pp.16-17

¹³⁹ ILGA-Europe, Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe – 2016, Mai 2016 ; Sarajevo Open Centre, Pink Report 2016. Annual report on the state of human rights of LGBTI people in BiH, avril 2016, p.21

¹⁴⁰ ILGA-Europe, Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe – 2016, Mai 2016

Bibliographie

Sites web consultés entre février et août 2017

Textes officiels

Zakon o izmjenama i dopunama Zakona o zabrani diskriminacije BiH [Loi portant modification de la loi sur l'interdiction de la discrimination], Službeni glasnik BiH, broj 66/16 [Journal officiel de la Bosnie-Herzégovine, N°66/16], 31/08/2016
<http://www.sluzbenilist.ba/page/akt/GZufCWKyq0Y=>

Ministère de la Justice de Bosnie-Herzégovine, Registre des associations mis à jour le 30/08/2016
http://www.mpr.gov.ba/organizacija_nadleznosti/uprava/registracije/RU_30_8_16.pdf

Office of the High Representative, Law on Amendments to the Law on Gender Equality in Bosnia and Herzegovina, Official Gazette Number BH 102/09, 29/12/2009
<http://www.ohr.int/ohr-dept/legal/laws-of-bih/pdf/008%20-%20HUMAN%20RIGHTS%20OMBUDSMAN%20OF%20BOSNIA%20AND%20HERZEGOVINA/BH%20Law%20on%20Amendments%20to%20the%20Law%20on%20Gender%20Equality%20102-09.pdf>

Ministère des droits de l'homme et des réfugiés de Bosnie-Herzégovine, Agence pour l'égalité des sexes de Bosnie-Herzégovine, *BiH Law on Prohibition of Discrimination*, BiH Official Gazette No. 59/09, 28 juillet 2009 (en vigueur depuis le 5 août 2009)
<http://arsbih.gov.ba/wp-content/uploads/2014/02/002-Anti-Discrimination-Law-.pdf>

BOSNIE-HERZEGOVINE, *Constitution of Bosnia and Herzegovina* (Constitution de 1995 telle qu'amendée le 26 mars 2009)
<http://www.ccbh.ba/osnovni-akti/ustav/?title=clan-1&lang=en>

Office of the High Representative, Criminal code of Bosnia and Herzegovina (revised text), Official Gazette Number 37/03, 22/11/2003
<http://www.ohr.int/ohr-dept/legal/laws-of-bih/pdf/005%20-%20Criminal%20Code,%20Criminal%20Procedure%20Codes%20and%20Criminal%20Sanctions/Criminal%20Codes/BH/HR%20Decision%20Enacting%20CC%20BH%20101-03.pdf>

Institutions nationales

United States Department of State, *2016 Country Reports on Human Rights Practices - Bosnia and Herzegovina*, 03/03/2017
<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=58ec8a6849&skip=0&query=HIV&coi=BIH&searchin=fulltext&sort=date>

Institucija ombudsmena/ombudsmana za ljudska prava Bosne i Hercegovine [Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme de Bosnie-Herzégovine], *Specijalni izvještaj o pravima LGBT osoba u Bosni i Hercegovini [Rapport spécial sur les droits des personnes LGBT en Bosnie-Herzégovine]*, Banja Luka, 09/2016
http://ombudsmen.gov.ba/documents/obmudsmen_doc2016110413333704eng.pdf

United States Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices - Bosnia and Herzegovina 2013*, 27/02/2014
<https://www.state.gov/documents/organization/220471.pdf>

Institutions internationales

Pacte international des Nations unies relatif aux droits civils et politiques, Comité des droits de l'Homme, *Concluding observations on the third periodic report of Bosnia and Herzegovina*, 13/04/2017

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR/C/BIH/CO/3&Lang=Fr

Résolution du Parlement européen du 15 février 2017 sur le rapport 2016 de la Commission concernant la Bosnie-Herzégovine

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=FR&reference=P8-TA-2017-0037>

ECRI, *Rapport sur la Bosnie-Herzégovine*, 28/02/2017 (rend compte de la situation au 30 juin 2016)

https://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Bosnia_Herzegovina/BIH-CbC-V-2017-002-FRE.pdf

Amnesty international, *Rapport annuel - Bosnie-Herzégovine 2016/2017*

<https://www.amnesty.org/fr/countries/europe-and-central-asia/bosnia-and-herzegovina/report-bosnia-and-herzegovina/>

Commission européenne, Commission staff working document, *Bosnia and Herzegovina 2016 Report*, 09/11/2016

https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/pdf/key_documents/2016/20161109_report_bosnia_and_herzegovina.pdf

UNDP (PNUD), *Being LGBTI in Eastern Europe*, 11 janvier 2016,

http://www.rs.undp.org/content/dam/serbia/docs/Our%20Projects/SocialInclusion/UNDP_SRB_USAID%20SOW%20Being%20LGBT%20in%20Eastern%20Europe%20Final%20.pdf

Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant une liste commune de l'Union de pays d'origine sûrs aux fins de la directive 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale, et modifiant la directive 2013/32/UE, 09/09/2015

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/AUTRES_INSTITUTIONS/COMM/COM/2017/04-11/COM_COM%282015%290452_FR.pdf

Commission Européenne, *Bosnia and Herzegovina 2013 Progress Report*, 16/10/2013

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2013/package/ba_rapport_2013.pdf

Organisations non gouvernementales

Sarajevo Open Centre, *I trans i Bosanac i Hercegovac*, 31/07/2017

<http://soc.ba/i-trans-i-bosanac-i-hercegovac/>

Sarajevo Open Centre, *Poziv na protestni marš: Nasilje nije normalno, 13. maj, Sarajevo [Appel à une manifestation en mars: La violence n'est pas normale, le 13 mai, à Sarajevo]*, 24/04/2017

<http://soc.ba/poziv-na-protestni-mars-nasilje-nije-normalno-13-maj-sarajevo/>

Lejla Huremović et Masha Durkalić, *Ka pozitivnim praksama - Izvještavanje medija u 2016. godini o LGBTI temama u Bosni i Hercegovini* [Vers de meilleures pratiques – Rapport sur les thématiques LGBTI dans les médias en 2016], Sarajevo Open Centre, Avril 2017

http://soc.ba/site/wp-content/uploads/2017/04/Medijska-analiza_2016_web.pdf

Sarajevo Open Centre, *Vodič kroz administrativnu proceduru upisa prilagodbe spola za transrodne osobe u Bosni i Hercegovini* [Guide de procédure administrative pour les changements d'enregistrement des personnes transgenres en Bosnie-Herzégovine], 03/2017

http://soc.ba/site/wp-content/uploads/2017/03/trans-vodic-edita_mart-2017..pdf

Sarajevo Open Centre, *LGBTI community events: Before the Festival Merlinka – Lecture "Drag 101"*, 07/02/2017

<http://soc.ba/en/lgbti-community-events-before-the-festival-merlinka-lecture-drag-101/>

Sarajevo Open Centre, *SOC filed an appeal to the BiH Constitutional Court for the Merlinka case*, 07/02/2017

<http://soc.ba/en/soc-filed-an-appeal-to-the-bih-constitutional-court-for-the-merlinka-case/>

Sarajevo Open Centre, *Anti-discrimination Law of BiH – unofficial consolidated text*, 16/11/2016

<http://soc.ba/en/anti-discrimination-law-of-bih-unofficial-consolidated-text/>

Sarajevo Open Centre, *Better protection of LGBTI persons through the amendments to the Anti-discrimination Law of BiH*, 14/07/2016

<http://soc.ba/en/better-protection-of-lgbti-persons-through-the-amendments-to-the-anti-discrimination-law-of-bih/>

The Initiative for monitoring the European integration of Bosnia and Herzegovina, *BiH Alternative report 2016: political criteria - Human rights paper / paper 23*, Sarajevo, juillet 2016

http://soc.ba/site/wp-content/uploads/2016/07/HRP_alternativni-izvjestaj_ENG-_web.pdf

Sarajevo Open Centre, ILGA Europe et ERA, *Contribution to Bosnia and Herzegovina's Report 2016* [Conseil de l'Europe], 08/06/2016

http://www.ilga-europe.org/sites/default/files/enlargement_review_bih_2016.pdf

ILGA-Europe, *Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe – 2016*, Mai 2016 (Bosnia and Herzegovina p.47s.)¹⁴¹

http://ilga-europe.org/sites/default/files/2016/bosnia_and_herzegovina.pdf

Sarajevo Open Centre, *Pink Report 2016. Annual report on the state of human rights of LGBTI people in BiH*, avril 2016

http://soc.ba/site/wp-content/uploads/2016/04/Pink-izvjestaj_2015_za-web.pdf

Sarajevo Open Centre, *Fourth Merlinka is over – see you in 2017*, 02/02/2016

<http://soc.ba/en/ended-the-fourth-merlinka-see-you-in-2017/>

¹⁴¹ Ce rapport couvre la période allant de janvier à décembre 2015

Sarajevo Open Centre, *Detailed program of the Festival Merlinka in Sarajevo*, 26/12/2015

<http://soc.ba/en/detailed-program-of-the-festival-merlinka-in-sarajevo/>

National Democratic Institute (NDI), *LGBTI Public opinion pool – Western Balkan June/July 2015*, 28/10/2015

https://www.ndi.org/LGBTI_Balkans_poll

Sarajevo Open Centre, *Pink Report – Annual Report on the State of the Human Rights of LGBT People in Bosnia and Herzegovina in 2014*, Mars 2015

<http://soc.ba/site/wp-content/uploads/2015/03/Pink-Report-2014-za-web.pdf>

Albanian Media Institute, *Hate speech in South East Europe*, 2014, p.47 s.

<http://www.institutemedia.org/Documents/PDF/Hate%20speech%20in%20online%20media%20in%20SEE.pdf>

Institute for War and Peace reporting (IWPR), *Roundtable Tackles Homophobia in Bosnia*, 18/06/2013

<http://iwpr.net/report-news/iwpr-roundtable-tackles-homophobia-bosnia>

Amnesty International, *Déclaration publique, Bosnie-Herzégovine. Les autorités doivent combattre les crimes de haine homophobes et transphobes*, 02/04/2013

<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/EUR63/001/2013/fr/06da21e6-0544-4afd-8e0f-67d96b1bc039/eur630012013fr.pdf>

ČAUŠEVIĆ Jasmina, *Numbers of Life: Analysis of the Results of the Research on Needs of LGBT Community in Bosnia-Herzegovina*, Sarajevo Open Centre, 2013

http://soc.ba/site/wp-content/uploads/2013/09/Analiza-istrazivanja-eng_web-verzija.pdf

Amnesty International, *Nouvelles, Huit personnes blessées lors d'agressions au Queer Festival de Sarajevo*, 26/09/2008

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2008/09/eight-injured-sarajevo-queer-festival-attacked-20080926/>

Amnesty International, *Bosnie-Herzégovine. Il faut protéger le « Queer Sarajevo Festival »*, 18/09/2008

<https://www.amnesty.org/fr/press-releases/2008/09/bosnia-and-herzegovina-e2809csarajevo-queer-festivale2809d-must-be-protected-20080-1/>

Rapports de think thank

Centre for political studies, *Shadow report on the progress of Bosnia and Herzegovina's European Union accession process*, Association for Research and Political Studies/ Initiative for Monitoring BiH' s European Integration, Sarajevo, 2013

http://cps.ba/wp-content/uploads/2013/12/SHADOW-REPORT_final.pdf

Wilson Center, « Gej (Gay) in Southeast Europe: LGBTI Rights in a European-Global Corner », février 2014

http://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/SE%20Europe%20Policy%20Brief%20Pe-arce%20Jan%202014_Formatted_Rvsd_3.pdf

Médias

Klix.ba, « LGBTI osobe zbog predrasuda i teških kršenja prava sreću i bolji život traže van BiH », 09/07/2017

<https://www.klix.ba/lifestyle/lgbti-osobe-zbog-predrasuda-i-teskih-krsenja-prava-srecu-i-bolji-zivot-traze-van-bih/170430061>

Radio Slobodna Evropa (traduction du Courrier des Balkans), « Bosnie-Herzégovine : toujours plus de violences homophobes, dans l'impunité », 29/05/2017

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Bosnie-Herzegovine-Augmentation-des-violences-a-l-egard-de-la-population-LGBT>

Klix.ba, « Izvještaj o stanju ljudskih prava LGBTI osoba u BiH: Porast broja slučajeva nasilja u porodici i školama », 06/05/2017

<https://www.klix.ba/lifestyle/izvjestaj-o-stanju-ljudskih-prava-lgbti-osoba-u-bih-porast-broja-slucajeva-nasilja-u-porodici-i-skolama/170516043>

Hrvatski Medijski Servis, « HMS Otkriva ; tko je LibertaMo, prva i jedina hercegovačka LGBTIQ udruga? » [HMS révèle qui est LibertaMo, la première et seule organisation LGBTIQ herzégovine], 11/04/2017

<http://hms.ba/hms-otkriva-tko-je-je-libertamo-prva-i-jedina-hercegovacka-organizacija-lgbtiq-zajednice/>

Balkan Insight, « Bosnia Gays Demand Probe Into Attack on Club », 08/03/2016

<http://www.balkaninsight.com/en/article/lgbt-bosnians-ask-to-investigate-homophobic-attack-03-07-2016>

Balkan Insight, « LGBT Bosnians Find Strength at Merlinka Festival », 01/02/2016

<http://www.balkaninsight.com/en/article/lgbt-bosnian-community-gathers-at-international-festival-in-sarajevo-01-30-2016-2>

Simon Rico, « Sevdah : Božo Vrećo, le délicat « Conchita Wurtz » de Bosnie-Herzégovine », *Courrier des Balkans* (Propos recueillis par *Radio Slobodna Evropa* et *France 24*), 02/01/2016

<https://www.courrierdesbalkans.fr/sevdah-bozo-vreco-le-delicat-conchita-wurtz-de-bosnie-herzegovine>

Gabrijela Ivanov, « Svetlana Đurković: Queer aktivizam, trovanje sistemom i BiH kao patološki depresivan pacijent » [Activisme queer, empoisonnant le système et la Bosnie-Herzégovine en tant que patient déprimé pathologiquement], *lgbti.ba*, 19/04/2015

<http://lgbti.ba/svetlana-durkovic-queer-aktivizam-trovanje-sistemom-i-bih-kao-patoloski-depresivan-pacijent/>

Slate, « "Everything's Undercover, Everything's Hidden": LGBTQ Life on Europe's Frontier », 01/04/2014

http://www.slate.com/blogs/outward/2014/04/01/gay_in_kosovo_and_bosnia_herzegovina_laws_protect_lgbtq_people_but_they.html

Civil rights defenders, « Hate attack against Queer festival in Sarajevo left three people injured », 04/02/2014

<http://www.civilrightsdefenders.org/news/hate-attacks-against-queer-film-festival-in-sarajevo-left-three-persons-injured/>

Gay Star News, « 3 injured after hooded attackers storm gay film festival screening in Sarajevo », 02/02/2014

<http://www.gaystarnews.com/article/3-injured-after-hooded-attackers-storm-gay-film-festival-screening-sarajevo020214>

Internews in Bosnia and Herzegovina, « Internet Freedom and Online Hate Speech: Media Policy and the Internet in Bosnia-Herzegovina », 2014

<http://internews.ba/sites/default/files/resursi/Internet%20freedom%20and%20online%20hate%20speech-Lejla%20Turcilo.pdf>

Caroline Izambert et Marion Lary, « Minorités sexuelles contre nationalisme », *Vacarme* 59, 28 avril 2012

<http://www.vacarme.org/article2150.html>

YAGG, « Dépénalisation de l'homosexualité: 85 pays signent une déclaration à l'ONU », 21/03/2011

<http://yagg.com/2011/03/22/depenalisation-de-lhomosexualite-83-pays-signent-une-declaration-a-lonu/>

Illustrations

Marche des droits de l'homme, Sarajevo, @LGBTba, 10/12/2016

https://pbs.twimg.com/media/CzUjMN_XcAAJhXP.jpg

Affiche festival Merlinka, @LGBTba, 28/01/2017

<https://pbs.twimg.com/media/C3PsQqLXAAAGPm8.jpg>

Compte Facebook de l'ONG Sarajevo Open Centre, Photographie de la Manifestation du 13 mai 2017

<https://www.facebook.com/sarajevskiotvoreni.centar/photos/a.1279880598798876.1073741853.585192734934336/1279880612132208/?type=3&theater>

Autres

Oslobodjenje Portal, "Train the Trainer program za policiju FBiH urodio plodom", 28 juillet 2017

<https://www.oslobodjenje.ba/vijesti/bih/train-the-trainer-program-za-policiju-fbih-urodio-plodom>

Le Petit Futé, *L'avis du Petit Futé sur ORGANISATION Q (UDRUŽENJE Q)*, 2017

<https://www.petitfute.com/v45952-sarajevo/c1122-voyage-transport/c997-association-pour-voyageurs/160607-organisation-q-udruzenje-q.html>

Okvir, Naša Mreža [Notre réseau], s.d.

<http://www.okvir.org/o-nama/nasa-mreza/>

Compte Facebook de l'ONG LibertaMo – à propos

https://fr-fr.facebook.com/pg/LibertaMo/about/?ref=page_internal